

Durée contrat d'approvisionnement exclusif

Par **lesan**, le **06/02/2012** à **13:23**

Bonjour à tous, j'ai une question qui concerne la durée des contrats d'approvisionnement exclusif entre un fournisseur et un distributeur.

En effet le droit interne (art L330-1 c.com) dispose que la durée ne doit pas dépasser 10ans, en revanche le règlement d'exemption 330/2010 CE fixe cette durée à 5 ans maximum...

Comment choisir entre ces 2 normes dans l'hypothèse où le règlement communautaire est applicable ?